



# DECISION N°283 /D/ANAFOR/DG/DGP/SAM/2025 DU 11 SEPT 2025

PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE PASSE APRES AUTORISATION DE GRE A GRE PAR RESOLUTION N°0247/ANAFOR/CA DU 10 JUIN 2025  
POUR LE RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE PRIVEE DE GARDIENNAGE DES LOCAUX DE L'ANAFOR

## LE DIRECTEUR GENERAL,

- VU La Constitution ;  
VU La Loi n° 94/01 du 20 Janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche ;  
VU La Loi n° 2018/012 du 11 Juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;  
VU La Loi n°97/021 du 10 septembre 1997 relatives aux activités privées de gardiennage,  
VU La Loi n° 2014/027 du 23 décembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi N°97/021 du 10 septembre 1997 relative aux activités privées de gardiennage  
VU La Loi N°2024/013 du 23 décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun, pour l'exercice 2025 ;  
VU Le Décret n°77/41 du 03 février 1977 fixant les attributions du Contrôleur financier ;  
VU Le Décret n°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié par le Décret n°2015/434 du 02 Octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;  
VU Le Décret n°2002/155 du 18 Juin 2002 portant changement de dénomination de l'Office National de Développement des Forêts ;  
VU Le Décret n°2002/156 du 18 Juin 2002 portant approbation des Statuts de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ;  
VU Le Décret N°2018/355 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des Entreprises publiques ;  
VU La Résolution N°003/ANAFOR/CAE du 02 décembre 2010 relative à la nomination du Directeur Général de l'ANAFOR ;  
VU La Circulaire N° 013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 du Ministre des Finances portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, et des autres Entités publiques, pour l'Exercice 2025 ;  
VU L'Arrêté n°005/MINFI du 19 septembre 2018 portant nomination d'un Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'ANAFOR ;  
VU l'Arrêté n°0015/MINFI/ du 26 octobre 2023, portant nomination d'un Agent Comptable auprès de l'Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR) ;  
VU La Résolution N°0241/ANAFOR/CA du 19 décembre 2024 portant désignation des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'ANAFOR ;  
VU la Résolution N°0236/ANAFOR/CA du 19 décembre 2024 portant adoption du Projet de Performance Administrative (PPA) 2025,  
VU La Résolution d'Autorisation de gré à gré N°0247/ANAFOR/CA du 10 juin 2025  
VU La proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 20 août 2025

## DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La société **HYS-T SERVICE SARL** B.P 7318 Yaoundé Tél. 233 43 05 80/ 698 00 47 27 est attributaire du Marché passé après autorisation de gré à gré par Résolution N°0247/ANAFOR/CA du 10 juin 2025 relative **au recrutement d'une société privée de gardiennage des locaux de l'ANAFOR** ; pour un montant de **53.447.850 FCFA TTC** (cinquante-trois millions quatre cent quarante-sept mille huit cent cinquante francs Toutes Taxes Comprises) et un délai d'exécution de trois (03) ans.

**Article 2** : La présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics./-

11 SEPT 2025

### Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- PCA/ANAFOR
- PDT/CIPM

